



Comment faire flouter sa maison sur Google Earth?

Par **intuitu personae**, le **17/05/2019** à **21:23**

Bonjour,

J'ai demandé à Google Earth de faire flouter ma maison et le terrain en raison des risques de cambriolages.

En effet, leur nouveau logiciel en agrandissement maximum permet même de voir les passages derrière ma maison(non visibles de la route).

La précision du logiciel est telle qu'elle s'apparente bientôt à celle d'un drone au dessus de son terrain privé.

J'ai demandé dans le support d'aide de Google Maps , "la help community" de Google, que devais-je faire pour faire flouter ma maison sur Google Earth et il m'a été répondu que seules les images de Google Street pouvaient faire l'objet d'un floutage (déjà fait en l'occurrence.)

En revanche, ils m'ont répondu que je ne peux pas faire de demande de floutage pour Google Earth.

La CNIL m'a pourtant indiqué le contraire.

Que faire dans ce cas pour éviter le préjudice en raison de l'atteinte à la vie privée due à la précision de l'image et surtout de la visibilité des passages permettant d'aider grandement les cambrioleurs dans leur prospection?

Sincères salutations.

Par **morobar**, le **18/05/2019** à **11:38**

Bonjour,

Demander à la CNIL comment faire.

Vu d'ici la marque dépend de la législation américaine, et bien du plaisir à faire prospérer un tel procès aux états unis.

Par **intuitu personae**, le **20/05/2019** à **19:28**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je vais en effet voir avec la CNIL.

Les prises de vue sont effectuées
sur des immeubles situés en France et portent directement atteinte à la vie privée de
personnes résidentes sur le sol français.

Le fait que Google Earth refuse toujours de flouter les vues disponibles en agrandissement
maximum malgré les requêtes du résident, je ne comprends pas pourquoi les tribunaux
français ne seraient pas territorialement compétents.

Par **morobar**, le **20/05/2019** à **19:31**

Ce n'est pas qu'un problème de territorialité, mais aussi de qualification.